

# Conseil municipal de VERMENTON

*Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, 20<sup>h</sup>30*

---

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 22 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Étaient présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Patrice MONGEOT, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Sébastien BORNOT, Fabienne MURIS-FAFIN, Benoit SERRIOT, Laetitia GUILLEROT, Isabelle DUPLESSIS, Cédric SCHIFFMACHER, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF, Catherine QUILLET

Absents excusés : Bérengère MARTINEZ, Aurélien COMPAROT, Béatrice MAUVAIS

Pouvoirs : Bérengère MARTINEZ à Isabelle DELHOMME, Aurélien COMPAROT à Pierre GUILHAMOU, Béatrice MAUVAIS à Hervé RATON

Secrétaire de séance : Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Recrutement de vacataires*
2. *Subventions aux associations*
3. *Validation du budget participatif*
4. *Budget principal : décision budgétaire modificative n°1 pour cession*
5. *Modification du représentant à l'EPHAD*
6. *Questions diverses*

Hervé RATON demande d'ajouter le point suivant et de modifier l'ordre du jour en conséquence.

6. *Rénovation du campanile de la Tour du Méridien : convention DARTAGNANS*
7. *Questions diverses*

Ce qui est accepté à l'unanimité.

## **Compte-rendu de la séance du 27 mai 2021 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1/ Recrutement de vacataires :** (délibération 2021/047)

Le maire fait part du mécontentement des habitants sur l'entretien des rues. Il rappelle que l'usage des produits phytosanitaires est interdit et que la municipalité a fait le choix d'inciter les habitants à désherber devant chez eux. Le maire expose que compte-tenu des conditions climatiques favorisant l'enherbement, du manque de civisme de certains (déchets au sol, non-respect des consignes de tri,...) et de la période touristique estivale à venir, il serait opportun de faire appel à des vacataires pour effectuer des opérations de nettoyage.

Le maire expose que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires selon les trois conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte.

Le maire propose de recruter des vacataires pour effectuer les missions définies ci-dessus pour une durée globale de 280 heures maximum à répartir sur juillet et août, rémunérées sur la base du SMIC horaire, selon le nombre d'heures réellement travaillées.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

- **AUTORISE** le maire à recruter des vacataires pour une durée de 280 heures au total
- **DIT** que ces vacations seront réparties sur les mois de juillet et août
- **DIT** que ces vacations seront rémunérées sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur selon le nombre d'heures réellement effectuées
- **MANDATE** le maire pour procéder au recrutement

- DIT que chaque recrutement fera l'objet d'un arrêté individuel
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021

Adopté à l'unanimité (**pour : 19** - contre : 0 - abstention : 0)

## **2/ Subventions aux associations :** (délibération 2021/048)

Le maire expose que la commission association s'est récemment réunie et propose d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant
ACSV	3934
ADAVIRS	250
AMIS MAISON RETRAITE	200
ASSOLID'R	1 000
BASKET BALL	4 388
BIBLIOTHEQUE	900
BOULES	450
COMITE FETES	350
COMITE DE JUMELAGE	300
COOP MAT	500
COOP ELEMENTAIRE	1 840
FNACA	200
ENTENTE BASSE CURE	300
LES 3 TOURS	100
USV foot	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>16 212</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de verser les subventions aux associations telles que présentées
- Dit que des crédits sont prévus au budget 2021

Adopté à l'unanimité (**pour : 19** - contre : 0 - abstention : 0)

## **3/ Validation du budget participatif :** (délibération 2021/049)

Le maire expose les 5 projets retenus par la commission du budget participatif à savoir :

### Projet 1 : restauration de cabanes en pierres sèches à Sacy

Organisation de la restauration des cabanes et établissement d'un balisage d'itinéraires reprenant la localisation des cabanes. Réalisation de panneaux didactiques.

Budget : 1 150 €

### Projet 2 : rénovation de la bibliothèque

Pose d'une nouvelle vitrine avec spots et stores ainsi que d'une nouvelle porte d'entrée. Travaux de peinture intérieurs et extérieurs.

Budget : 5 170 € (la peinture sera réalisée par les Services Techniques)

### Projet 3 : créer un refuge vert pour la nature et pour les citoyens au cœur de la vieille ville

Créer un poumon vert au centre de Vermenton en installant des bacs à fleurs et arbres reliant la place de la République et la place Jean Jaurès.

Budget : 4 500 € pourra être mutualisé avec projet 7

### Projet 4 : végétalisation du village

Installer différents bacs afin d'y planter des arbres et arbustes notamment dans les rues et places principales.

Budget : 4 500 € pourra être mutualisé avec projet 7

Projet 5 : création d'une fresque sur le mur intérieur de l'école élémentaire

Rencontre et étude des œuvres de M<sup>me</sup> Jeanne au Musée du Château du Tremblay à Fontenoy, choix d'une thématique en lien avec la vie de l'école et élaboration du projet de création par les élèves en collaboration avec un artiste local.

Budget : 2 000 €

Le maire expose ensuite les votes des Vermentonnais à savoir :

### Résultat vote budget participatif

	150	Nb voix Internet	Nb voix papier	Erreurs	Nb voix total	Ordre	%	Budget alloué
<b>Projet 2 : Rénovation façade bibliothèque (Vermenton) : 5 170 €</b>		38	7	0	45	1	29	5170
<b>Projet 5 : Création fresque dans la cours de l'école élémentaire (Vermenton) : 2 000 €</b>		47		4	43	2	28	2000
<b>Projet 3 : Création refuge vert pour la nature et pour les citoyens (Vermento...</b>		33	1	0	34	3	22	2830
<b>Projet 1 : Restauration de cabanes en pierres sèches (Sacy) : 1 150 €</b>		21		0	21	4	14	0
<b>Projet 4 : Végétalisation du village (Vermenton) : 4 500 €</b>		11		0	11	5	7	0
	150	8	4	154	15	100	10000	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de répartir le budget participatif sur les projets 2, 5 et 3
- DIT que la répartition de la somme fera l'objet d'une décision budgétaire modificative ultérieure

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

#### **4/ Budget principal : décision budgétaire modificative n°1 :** (délibération 2021/050)

Le maire expose que suite au vol du véhicule C15, il convient d'effectuer des écritures de cession afin de constater comptablement la sortie d'inventaire.

A cet effet, le maire propose de modifier le budget de la façon suivante :

Section d'investissement / RECETTES	
Chapitre 024 (cession) : + 1800.00	Chapitre 10/art 10226 (taxe aménagement) : - 1800.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE la décision budgétaire modificative n°1 telle que présentée
- MANDATE le maire pour procéder aux écritures

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : )

#### **5/ Modification du représentant à l'EHPAD :** (délibération 2021/051)

Le maire expose que l'un des deux représentants au conseil d'administration de l'EHPAD ne peut plus siéger en raison de ses contraintes professionnelles. Il est alors nécessaire de le remplacer.

Le maire demande au conseil si un des membres est intéressé.

Mme Catherine QUILLET accepte d'être représentante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de nommer Catherine **QUILLET** à la place de Benoit **SERRIOT** pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD François Collet
- MANDATE le maire pour transmettre cette décision à l'EHPAD François Collet

Adopté à l'unanimité (**pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0**)

## **6/ Rénovation du campanile de la Tour du Méridien : convention Dartagnans :** (délibération 2021/052)

Le maire donne la parole à Hervé RATON qui présente la société Dartagnans et son principe de conventionnement.

En résumé il s'agit d'une plateforme de financement participative qui propose aux particuliers et aux entreprises de participer financièrement à des projets visant à préserver le patrimoine et la culture en France et à l'étranger. L'objectif serait de collecter 3000 € pour financer une partie des travaux du campanile de la Tour du Méridien. Les frais inhérents au fonctionnement de la plateforme représentent entre 8 et 9% HT selon si la collecte est atteinte ou non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de conventionner avec la société **DARTAGNANS**
- AUTORISE le maire à signer ladite convention

Adopté à la majorité (**pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 5**)

## **7/ Questions diverses :**

### **Tour de table :**

**Jean Dominique FRANCK** annonce que Vermenton est éligible au dispositif de la cantine à 1€. Ce point sera traité lors du prochain conseil municipal.

**Thomas DEBIEF** se fait le porte-parole des Vermentonnais qui lui ont signalé la disparition de certains bancs au pré et aux îles.

Réponse est faite que ceux des îles ont été retirés pour la réalisation des travaux de sécurisation du parc.

**Laetitia GUILLEROT** informe que suite aux conseils d'écoles, une liste de travaux sera donnée aux services techniques. De plus, elle fait remarquer qu'il serait souhaitable de re-matérialiser le passage piéton devant les écoles.

**Sébastien BORNOT** annonce la forte probabilité de récupérer une classe de 5<sup>ème</sup> pour la rentrée prochaine.

**Fabienne MURIS FAFIN** fait part du manque de places au pré suite à la tonte raisonnée.

**Cédric SCHIFFMACHER** demande la matérialisation de la place PMR sur la place de la mairie à Sacy avec mise en place d'un panneau précisant le montant de l'amende encourue en cas de non-respect ainsi que la pose d'un potelet pour empêcher l'utilisation de la rampe d'accès comme d'une place de parking.

**Patrice MONGEOT** annonce que les bois communaux de Sacy ont été retenus pour fournir des greffons de chênes pubescents.

Le 17 juillet, le comité des fêtes organise place de la république un concert type fête de la musique.

Le 1<sup>er</sup> août, le comité des fêtes et l'ACSV organisent un vide grenier. Un appel aux bénévoles est lancé.

**Denis MAILLARD** informe que les travaux de réfection de la toiture de la Maison France Services vont débiter prochainement occasionnant ainsi une gêne au niveau du stationnement sur la place.

Le recrutement d'un peintre a été effectué.

La séance est levée à 21h25.